



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-RI/REC/4/2
21 juin 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Quatrième réunion

Montréal, 7- 11 mai 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION À SA QUATRIÈME RÉUNION

4/2. Examen de l'application de la stratégie de mobilisation des ressources

Le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention,

Exprimant sa reconnaissance aux Gouvernements équatorien, japonais, suédois, norvégien et indien pour avoir conjointement accueilli, avec le Secrétariat, le séminaire de dialogue informel sur l'augmentation du financement de la diversité biologique, qui a eu lieu du 6 au 9 mars 2012 à Quito, en Équateur, et *accueillant favorablement* le résumé du dialogue élaboré par le coprésident (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/9),

Exprimant aussi sa reconnaissance aux Gouvernements finlandais et britannique pour avoir entrepris des recherches sur l'évaluation des indicateurs adoptés pour l'application de la stratégie de mobilisation des ressources au titre de la Convention sur la diversité biologique : une étude du champ d'application (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/8),

Prenant note des communications reçues sur l'examen de la mise en œuvre des objectifs 2, 5, 7, 6 et 8 de la stratégie de mobilisation des ressources et des exemples de tendances positives dans les mesures prises pour mobiliser de ressources nouvelles et additionnelles pour la diversité biologique, présentés dans le document UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/16,

Rappelant la décision X/3 et le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, *réitérant* la nécessité de mobiliser des ressources (financières, humaines et techniques) provenant de différentes sources, en équilibre avec la mise en œuvre efficace du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et *soulignant* la nécessité de pousser plus loin l'examen de l'évaluation des ressources mobilisées par rapport aux résultats obtenus pour la diversité biologique,

* UNEP/CBD/WG-RI/4/1.

1. *Se félicite* de la création d'un groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources mobilisées pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, *exprime sa reconnaissance* aux Gouvernements britannique et indien pour avoir cofinancé le groupe de haut niveau et *invite* celui-ci à rendre compte de ses travaux à la onzième réunion de la Conférence des Parties;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'élaborer davantage le cadre de communication provisoire et *invite* les Parties à utiliser le cadre de communication provisoire (UNEP/CBD/WG-RI/4/6/Add.1) en tant que cadre souple provisoire pour assurer un suivi des ressources mobilisées pour la diversité biologique aux niveaux national et international, en l'adaptant aux besoins et aux circonstances nationales, selon qu'il convient, à prendre appui sur ce cadre souple dans le cadre d'une surveillance nationale, y compris la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et à fournir des informations au Secrétaire exécutif d'ici la fin du mois de juin 2012;

3. *Invite* les Parties à mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources, ainsi que des mesures et des initiatives concrètes afin d'améliorer considérablement les flux de financement internationaux et le financement national pour la diversité biologique;

4. Conformément à la stratégie de mobilisation de ressources (décision IX/11), *encourage* les Parties à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies de mobilisation des ressources propres à chaque pays, comprenant une évaluation des besoins, dans le cadre de leur stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés, en tant que mesure prioritaire et, si possible, de les achever avant la fin du mois de juin 2012, afin de favoriser la prise d'une décision éclairée sur la mobilisation des ressources à la onzième réunion de la Conférence des Parties;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif d'entreprendre les activités suivantes, pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième réunion :

a) Étudier la nécessité et la possibilité de créer un portail financier sur la diversité biologique, complété par d'autres moyens (qui n'exigent pas une connexion Internet à haut débit), afin d'offrir aux Parties un accès à l'information sur :

i) Le mécanisme de financement de la Convention;

ii) La mobilisation de nouvelles ressources financières, conformément à l'article 20 de la Convention, par le biais de sources publiques et privées et de nouveaux mécanismes de financement innovants;

iii) Les conditions propices à une augmentation de l'échelle du financement de la diversité biologique;

iv) De plus vastes choix de mobilisation des ressources;

b) Collaborer avec les équipes d'experts, tels que le groupe d'experts de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources, selon qu'il convient, afin de préparer des propositions pour combler les lacunes de financement pour chacun des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en utilisant les sources de financement qui conviennent le mieux et en tenant compte des synergies;

c) Organiser des ateliers régionaux et d'experts, selon qu'il convient et dans la limite des ressources disponibles, afin d'aider les Parties à étudier tous les aspects des mécanismes de financement pertinents, y compris des principes directeurs et des garanties, et à recueillir des informations et partager des données d'expérience nationales sur l'utilisation du cadre de communication souple;

d) Rappelant le paragraphe 8 h) de la décision X/3, compiler et regrouper les données fournies par les Parties, en utilisant le cadre de communication provisoire, et présenter ces données aux Parties, pour examen à la onzième réunion de la Conférence des Parties;

e) Terminer l'examen de l'application des objectifs 2, 5, 6, 7 et 8 de la stratégie de mobilisation des ressources, à partir des informations fournies par les Parties et les autres parties prenantes à la quatrième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, et d'autres sources de données pertinentes;

f) Préparer un rapport de synthèse, en tenant compte des communications reçues en application du paragraphe 8 c) de la décision X/3 et d'autres sources d'information, selon qu'il convient, telles que le séminaire de dialogue informel sur l'augmentation de l'échelle du financement de la diversité biologique qui s'est déroulé à Quito, en Équateur, du 6 au 9 mars 2012, et l'atelier sur les mécanismes de financement de la diversité biologique tenu à Montréal, Canada, le 12 mai 2012, pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième réunion.

6. *Recommande* que la Conférence des Parties adopte, à sa onzième réunion, une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

1. *Se félicite* de la collaboration entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Fonds pour l'environnement mondial en ce qui concerne l'organisation d'une série d'ateliers infrarégionaux sur la mobilisation des ressources et *exprime sa reconnaissance* aux Gouvernements espagnol, japonais et néerlandais et à l'Union européenne pour leur généreuse contribution financière à ces ateliers;

2. *Reconnaissant* que la stratégie de mobilisation des ressources de la Convention sur la diversité biologique exige l'examen de tous les aspects des nouveaux mécanismes de financement innovants à tous les niveaux, afin d'augmenter le soutien à la réalisation des trois objectifs de la Convention et que certains de ces mécanismes sont déjà utilisés, et *rappelant* la décision X/3, *réitère* que tout nouveau mécanisme de financement innovant complète les mécanismes existants et ne remplace pas le mécanisme de financement établi en vertu de l'article 21 de la Convention;

3. *Encourage* les Parties à effectuer une cartographie/analyse institutionnelle englobant toutes les sources possibles de mobilisation des ressources lors de l'élaboration de stratégies nationales de mobilisation des ressources, dans le cadre de la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

4. [*Encourage* les Parties à prendre en compte les [premières conclusions] [recommandations] du groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources mobilisées pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, lors de l'étude des sources possibles de mobilisation des ressources et des mécanismes de financement;]

5. [*Prend note* du] [*Accueille* le] [*Adopte* le] cadre de communication provisoire et les orientations sur la méthodologie et la mise en œuvre (UNEP/CBD/WG-RI/4/6/Add.1), en tant que cadre de travail souple et provisoire pour établir des rapports et assurer un suivi des ressources mobilisées pour la diversité biologique aux niveaux national et international, et *invite* les Parties à s'appuyer sur ce cadre de travail souple au niveau national, dans le cadre de la surveillance, y compris la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, selon qu'il convient, et de rendre compte des succès obtenus et des

obstacles rencontrés dans l'établissement des rapports et la surveillance des ressources mobilisées pour la diversité biologique avant la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention;

6. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à fournir des informations sur l'utilisation du cadre de communication provisoire adopté par la Conférence des Parties à sa onzième réunion [en utilisant comme donnée de référence provisoire la moyenne du financement de la diversité biologique pendant la période 2006-2010 ou pendant une année au cours de cette période], avant la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention et en temps opportun pour examen par le groupe de travail;

7. *Demande* au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention de poursuivre l'examen du cadre de communication provisoire à sa cinquième réunion, en s'appuyant sur les informations fournies par les Parties sur son utilisation, leurs besoins de financement, les lacunes et les priorités;

8. *Invite* les Parties, les organismes et les autres institutions compétentes, y compris le mécanisme de financement de la Convention, à [continuer d'] allouer des fonds [supplémentaires] pour favoriser une plus grande participation au processus d'établissement de rapports;

9. Compte tenu du paragraphe 9 c) de la décision X/3, *invite* les Parties et les organisations partenaires compétentes à examiner leur rôle dans la création de conditions propices, pour les secteurs public et privé, au soutien à la réalisation des objectifs de la Convention et de ses deux protocoles, et à présenter des informations sur leurs expériences au Secrétaire exécutif (voir aussi le document UNEP/CBD/WG-RI/4/9);

10. *Invite* les Parties à examiner les avis et les informations techniques émanant de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, sur les mesures d'incitation figurant dans la recommandation XVI/14;

11. *Rappelant* le paragraphe 6 de la décision IX/11, *invite* les Parties à appuyer, selon qu'il convient, les pays en développement et les pays à économie en transition pour renforcer leurs capacités nationales en matière d'administration et de gestion, afin d'accroître l'efficacité et la durabilité des flux de financement internationaux et nationaux;

12. *Encourage* les Parties à intégrer les stratégies nationales de mobilisation des ressources, y compris les évaluations des besoins existantes, dans le processus décisionnel relatif à leurs objectifs de financement, afin de combler les lacunes de financement dans les meilleurs délais;

13. *Prie instamment* les Parties d'examiner toutes les ressources et moyens possibles pouvant aider à atteindre le niveau de mobilisation des ressources nécessaire, conformément à l'article 20 de la Convention et en application de la décision X/3;

14. *Prie* le Secrétaire exécutif de :

a) Rendre compte de l'état d'application des paragraphes 8 d) et 12 de la décision X/3 à la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention;

b) Élaborer des orientations et des outils de formation supplémentaires, afin d'aider les Parties à fournir les données requises pour appliquer, réviser et évaluer les indicateurs de mobilisation des ressources financières;

c) Élaborer des orientations supplémentaires pour aider les Parties à appliquer les indicateurs aux niveaux national et infranational, et pour les aider à entreprendre une évaluation du cadre d'indicateurs, en s'appuyant sur les données d'expérience des Parties.
